Agent IVECO

ROGER GARAGE BLANC et fils

RÉPARATIONS AUTOMOBILES TOURISME / SPÉCIALISTE POIDS LOURDS

Z.I. Vongy
Chemin de la Ballastière
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 15 37
Fax 04 50 71 80 55
roger.blanc8@wanadoo.fr

THONON AGGLOMERATION - DECHETS

NON VALABLE POUR ENCAISSEMENT

N° Doc./O.R. : 6281
Réceptionnaire : BLANC GERARD
Compte : 41103893
Mode de règlement :
Règlement prévu le :

PAGE	DATE	KM	MARQUE	MODELE	IMMAT.	N° SERIE/N° FAB.	DATE LIVR.
1 /2	26/06/2026	143248	RENAULTTRU		CY982VX	CY982VX	

Désignation	Référence	Temps/ Quantité	Prix Unit. H.T.	%Rem	Prix Net H.T.	Montant H.T.	C T
MAIN D'OEUVRE RENAULT	PLR	24,00	84,00		84,00	2016,00	1
Echange vérins de pelle et vérins de panneau intermédiaire (modification des arrêts sur axes de vérin), dépose lève-container, échange galets de poutre, échange rotules embouts vérin lève-container.							
VERIN PELLE DROIT (AVEC CAPTEUR) .		1,00	2062,50		2062,50	2062,50	2
VERIN DE PELLE CX3X GAUCHE .		1,00	1812,50		1812,50	1812,50	2
VERIN DE COMPACTAGE CX3X DROIT (AVEC CAPTEUR)		1,00	2125,00		2125,00	2125,00	2
VERIN DE COMPACTAGE CX3X GAUCHE		1,00	1812,50		1812,50	1812,50	2
EMBOUT A ROTULE VERIN MAXI $.		2,00	62,63		62,63	125,26	2
GALET NATR 40PP $.		2,00	69,83		69,83	139,66	2
RONDELLE ZB <.		2,00	9,13		9,13	18,26	2
CIRCLIPS EXT. 7100 D=40 $.		2,00	2,39		2,39	4,78	2
AXES 1 VERIN PELLE OU COMPACTAGE 22X-33X .		4,00	374,39		374,39	1497,56	2
PROD. NETTOY. PETITE FOURN.		1,00	100,00		100,00	100,00	2

Réserve de propriété : Le transfert de la propriété des marchandises achetées ne s'opérera qu'après paiement intégral de toutes sommes dues en principal et accessoires (Loi 80.335 du 12 Mai 1980). Les marchandises restent la propriété du vendeur aussi longtemps que l'acheteur n'a pas payé l'entièreté de la somme due. "En cas de non-paiement de nos factures aux époques fixées, les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure, au taux des avances de la BANQUE DE FRANCE, majoré de deux points, sans que cette CLAUSE nuise à l'exigibilité de la dette - En outre, tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, à la charge de l'acheteur, une indemnité fixée, à titre de CLAUSE PÉNALE, à 20Â% du montant de la facture impayée, dont le recouvrement sera assuré par l'I.E.C.R. LYON".

Agent IVECO

ROGER GARAGE BLANC et fils

RÉPARATIONS AUTOMOBILES TOURISME / SPÉCIALISTE POIDS LOURDS

Z.I. Vongy
Chemin de la Ballastière
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 15 37
Fax 04 50 71 80 55
roger.blanc8@wanadoo.fr

THONON AGGLOMERATION - DECHETS

NON VALABLE POUR ENCAISSEMENT

N° Doc./O.R. : 6281
Réceptionnaire : BLANC GERARD
Compte : 41103893
Mode de règlement :
Règlement prévu le :

PAGE	DATE	KM	MARQUE	MODELE	IMMAT.	N° SERIE/N° FAB.	DATE LIVR.
2 /2	26/06/2026	143248	RENAULTTRU		CY982VX	CY982VX	

Désignation	Référence	Temps/ Quantité	Prix Unit. H.T.	%Rem	Prix Net H.T.	Montant H.T.	C T
PARTICIPATION PORT + EMBALLAGE		1,00	100,00		100,00	100,00	1

***** DEVIS APPROXIMATIF SANS DEMONTAGE ET SANS ENGAGEMENT *****
LES PIECES ET LA MAIN D'OEUVRE NON COMPRISES DANS CE DEVIS SERONT FACTUREES EN SUS

MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS CONFIRMER AVEC LA MENTION
"BON POUR ACCORD"
SUIVI DE VOTRE NOM ET SIGNATURE.
SALUTATIONS

CODE TAXE	TAUX T.V.A.	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL FACTURE	TOTAL A PAYER
1	20,00	2116,00	423,20	2362,80	14176,82	**14176,82**
2	20,00	9698,02	1939,60			

Réserve de propriété : Le transfert de la propriété des marchandises achetées ne s'opérera qu'après paiement intégral de toutes sommes dues en principal et accessoires (Loi 80.335 du 12 Mai 1980). Les marchandises restent la propriété du vendeur aussi longtemps que l'acheteur n'a pas payé l'entièreté de la somme due. "En cas de non-paiement de nos factures aux époques fixées, les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure, au taux des avances de la BANQUE DE FRANCE, majoré de deux points, sans que cette CLAUSE nuise à l'exigibilité de la dette - En outre, tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, à la charge de l'acheteur, une indemnité fixée, à titre de CLAUSE PÉNALE, à 20Â% du montant de la facture impayée, dont le recouvrement sera assuré par l'I.E.C.R. LYON".